

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION

DIRECTION GÉNÉRALE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail

Abidjan, le 18 OCT 2019

N° 041 /MFP/ENA/DG

COMMUNIQUE

Suite à la réaction de certains candidats face aux résultats du concours direct d'entrée en 2020 au Cycle Supérieur de l'École Nationale d'Administration (ENA), le Directeur Général de l'ENA voudrait rappeler que la proclamation des résultats se fait par le biais de deux (02) moyens de communication :

- 1- le premier moyen de communication est l'affichage à l'ENA par les membres du jury, des résultats qu'ils ont paraphés et signés ;
- 2- le second est la mise en ligne desdits résultats par l'ENA sur son site web : www.ena.ci.

Bien avant cette mise en ligne, certains candidats ont consulté leurs résultats à travers le lien de la première étape de présélection où ils étaient déclarés admissibles, d'où la confusion créée entre ces résultats et ceux de la deuxième étape.

En tout état de cause, seuls les résultats paraphés, signés, puis affichés à l'ENA par l'ensemble des membres du jury font foi.



TRAORE Salamata